



AD MAJOREM PROPRIAE GLORIAM

EMPIRE DE LA BASSE CHESNAIE

Décret impérial N°2018-03 du 02 Novembre 2018

Vu la Constitution du 2 décembre 1996,

Considérant qu'il est nécessaire de distinguer les établissements de restauration qui ont l'honneur de recevoir sa Majesté Impériale et Royale,

Nous, Empereur de la Basse Chesnaie, Roi des Glénan, par la grâce de Dieu, décrète et décrétons :

Article premier

L'établissement «LA VIEILLE AUBERGE», sis Le Perray à TINTENIAC (35190) est désigné Grande Table Impériale.

L'établissement est habilité à recevoir SMIR, selon les trois protocoles du Grand Couvert, du Petit Couvert ou du Couvert Ordinaire.

Article deux

M. Jean-Marc LEFFONDRE est nommé Préfet du Palais dans le cadre de cet établissement.

Frank-Marc

Imperator et Rex